

Mardyck : Total s'en sort, Ortec et son salarié condamnés

mardi 5 septembre 2017, par Thémis



Le délibéré est enfin connu après le procès de l'accident mortel survenu le 29 janvier 2009 sur le site de la raffinerie Total.

Le 29 janvier 2009, une terrible explosion retentit dans un hangar de la raffinerie Seveso II appartenant à Total. Un jeune salarié d'Ortec est mortellement brûlé. Cinq autres personnes, qui travaillent pour Endel, sont gravement blessées. Le délibéré a été rendu ce lundi après-midi au tribunal de Dunkerque.

Total a été condamnée à 3 750 d'amende pour ne pas avoir assez contrôlé le travail de son entreprise sous-traitante Ortec, société de nettoyage industriel qui pompait les eaux usées le jour de l'accident. Mais a été relaxée pour l'homicide et les blessures involontaires.

De son côté, Ortec doit verser 50 000 euros pour blessures involontaires et homicide involontaire, ainsi que 3 000 euros pour manque de formation du personnel sur le matériel utilisé et 3 000 euros pour la mise à disposition d'un équipement de travail sans information.

Le salarié d'Ortec, Freddy Saily, lui, est condamné à 12 mois de prison avec sursis et à de lourdes amendes sur le volet civil pour ne pas avoir arrêté l'opération à temps : il doit verser 116 000 euros à un salarié d'Endel et 82 000 euros à un autre salarié d'Endel, également 5 000 euros à la CGT et 5 000 euros à la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac).

Date : 04/09/2017

Auteur : La Semaine dans le Boulonnais

Source : La Semaine dans le Boulonnais